

**ARRÊTÉ DU MAIRE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

**ARRÊTÉ N° AR\_2023\_ 3319 \_CC**

**ARRÊTÉ PERMANENT**

**POSE D'ARCEAUX A VÉLOS**

**14 RUE DE L'ALMA- RUE DES CLAIRES- RUE  
GENERAL LECLERC- AVENUE DE PARIS- RUE  
JEANNE D'ARC- RUE ROGER SALENGRO-RUE DE  
LA POLLE- PLACE DES PROVINCES- RUE  
GENERAL JOUAN- (JACQUES CASIMIR JOUAN)-  
HIPPOLYTE DE TOCQUEVILLE- RUE ASSELIN-  
AVENUE DE NORMANDIE- RUE DE BOURGOGNE-  
RUE DE LA DUCHE (PARKING) - RUE GAMBETTA-  
SUR LES COMMUNES DELEGUEES DE  
CHERBOURG OCTEVILLE ET QUERQUEVILLE**

Le Maire de la ville de Cherbourg-en-Cotentin,  
VU le Code Général des Collectivités territoriales,  
et notamment les articles L 2212-1 et suivants  
et les articles L 2213-1 et suivants,  
VU le Code de la route, notamment les articles  
R417-10 et L325-1 et suivants,  
VU l'instruction interministérielle sur la  
signalisation routière (livre 1 - 8<sup>ème</sup> partie -  
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté  
interministériel du 6 novembre 1992,  
VU le règlement de voirie de l'ex Communauté  
urbaine de Cherbourg du 29 mars 1989 et  
notamment les articles 25, 26 et 27,  
Vu l'arrêté n° AR\_2022\_3724\_CC du 12 octobre  
2022 portant sur les délégations de fonction et  
de signature attribuées aux adjoints au Maire,  
aux maires délégués et aux conseillers  
municipaux délégués, complété par l'arrêté  
N° AR\_2023\_0211\_CC du 17 janvier 2023,  
VU la demande du service Voirie et Eclairage  
Public en date de JUILLET 2023,  
Considérant qu'il convient de mettre en place  
des arceaux à vélos rue Surcouf,

6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.1 Police Municipale

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 – RUE DE L'ALMA (voir plan Joint)**

Mise en place d'arceaux à vélos rue de l'Alma sur le trottoir et pose de potelets démontables et barrières.

**ARTICLE 2- RUE DES CLAIRES (PLAN JOINT)**

Mise en place d'arceaux à vélos, rue des Claires (commune déléguée de Querqueville- voir plan joint-)

**ARTICLE 3- RUE DES CLAIRES-PLAN JOINT-**

Mise en place d'arceaux à vélos, rue des Claires (commune déléguée de Querqueville- voir plan joint-)

**ARTICLE 4- RUE DU GENERAL LECLERC- PLAN JOINT-**

Mise en place d'arceaux à vélos rue du Général Leclerc-(commune déléguée de Querqueville- voir plan Joint-)

**ARTICLE 5- AVENUE DE PARIS (DEUX PLANS JOINTS)**

Mise en place d'arceaux à vélos, avenue de Paris au droit des N° 56 et 123-

**ARTICLE 6 – RUE ROGER SALENGRO- (PLAN JOINT)**

Mise en place d'arceaux à vélos rue Roger Salengro-

**ARTICLE 7- RUE DE LA POLLE (PLAN JOINT)-**

Mise en place d'arceaux à vélos rue de la Polle- et d'une borne-

**ARTICLE 8 – PLACE DES PROVINCES- PLAN JOINT-**

Mise en place d'arceaux à vélos,

**ARTICLE 9- AVENUE DE NORMANDIE- TROIS PLANS**

Mise en place d'arceaux à vélos, avenue de Normandie - place des Provinces (2-) Boulangerie des Provinces- (1)-

**ARTICLE 10- RUE GENERAL JOUAN- (JACQUES CASIMIR-) DEUX PLANS JOINTS-**

Mise en place d'arceaux à vélos, rue Général Jouan-

**ARTICLE 11- RUE HIPPOLYTE DE TOCQUEVILLE- TROIS PLANS JOINTS-**

Mise en place d'arceaux à vélos, rue Hippolyte de Tocqueville-

**ARTICLE 12 -RUE ASSELIN-DEUX PLANS JOINTS-**

Mise en place d'arceaux à vélos, rue Asselin-

**ARTICLE 13- RUE DE BOURGOGNE-PLAN JOINT-**

Mise en place d'arceaux à vélos, rue de Bourgogne-

**ARTICLE 14- RUE DE LA DUCHE- (PARKING) PLAN JOINT-**

Mise en place d'arceaux à vélos et de deux barrières 1.50 ml-(entrée et sortie)

**ARTICLE 15- RUE GAMBETTA- PLAN JOINT-**

Mise en place d'arceaux à vélos, rue Gambetta-

**ARTICLE 16** - Les dispositions du présent arrêté seront applicables dès la mise en place de la signalisation et de la matérialisation par les services de la Mairie de Cherbourg-en-Cotentin.

**ARTICLE 17-** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

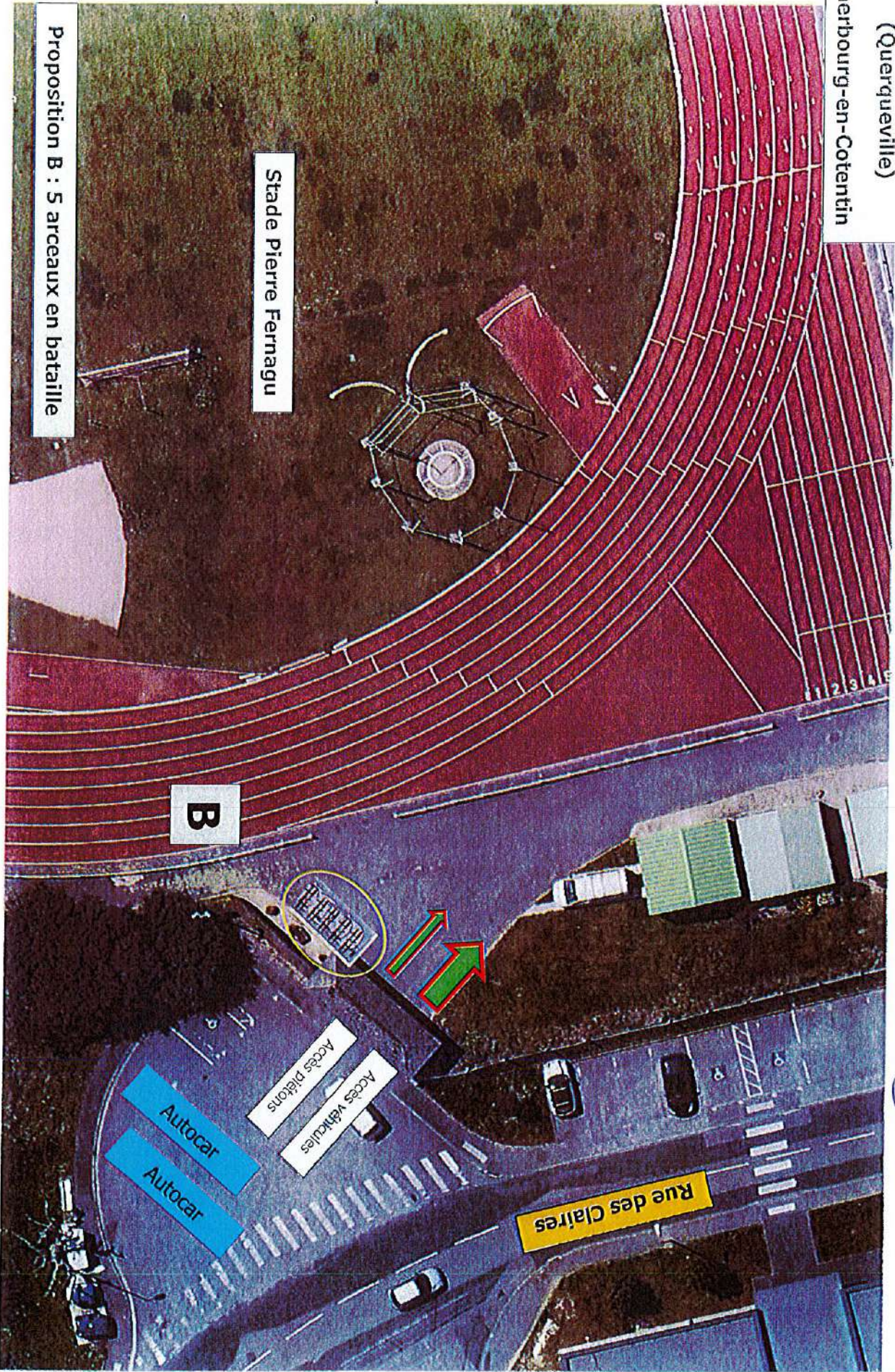
**ARTICLE 18** - Le Directeur Général des Services, la Directrice Générale du Pôle patrimoine et cadre de vie, la Commissaire Centrale de police et le service de la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 7 août 2023,  
Pour le Maire et par délégation  
Le Maire adjoint  
Pierre-François LEJEUNE



Stade Pierre Fernagu  
(Querqueville)  
Cherbourg-en-Cotentin

*Rue des Claires*



Stade Pierre Fernagu

Proposition B : 5 arceaux en bataille

**B**

Rue des Claires

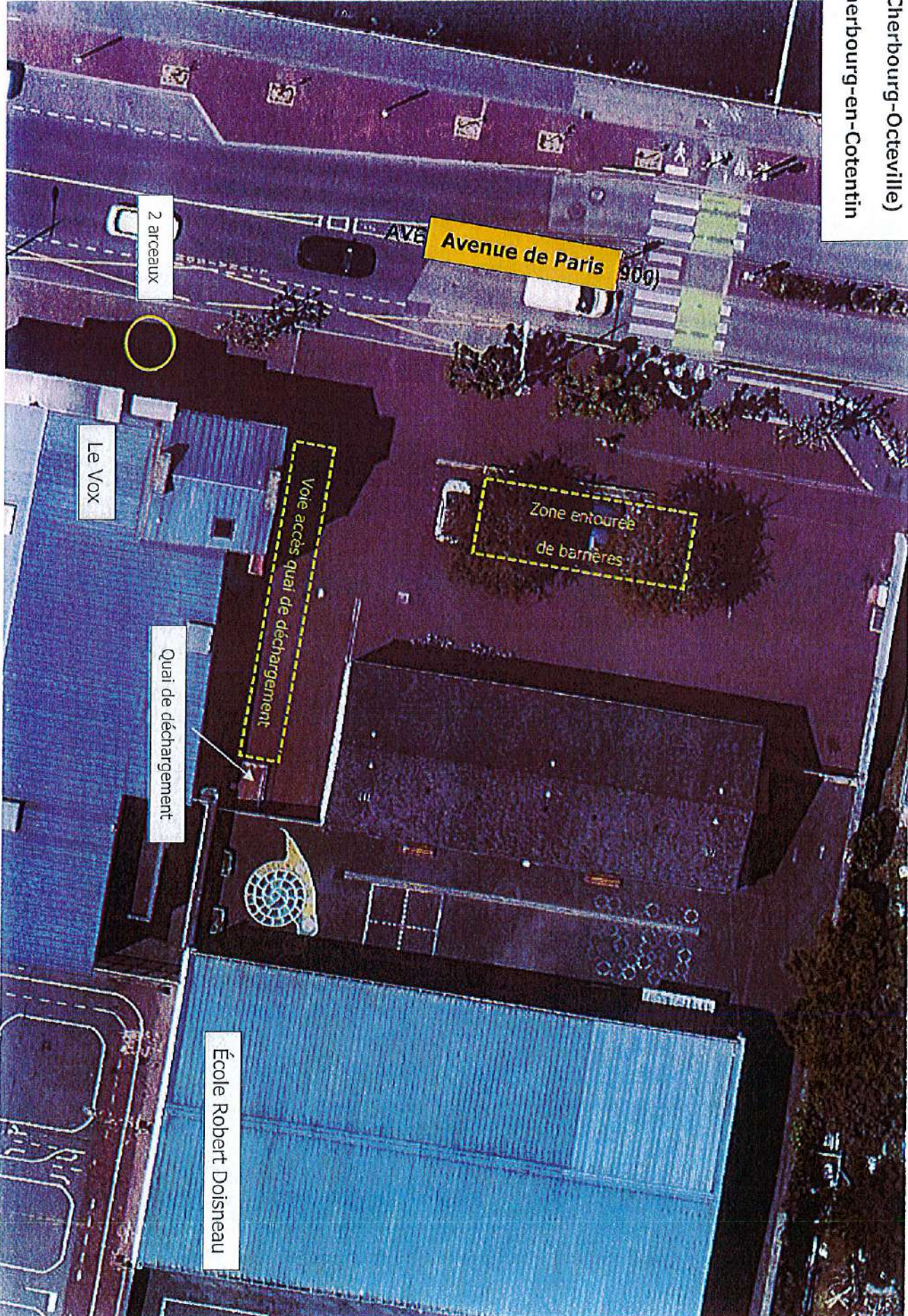
Autocar  
Autocar

Accès véhicules  
Accès piétons



Le Vox  
(Cherbourg-Octeville)  
Cherbourg-en-Cotentin

Buence de Passes A



2 arceaux

Avenue de Paris (909)

Le Vox

Voie accès quai de déchargement

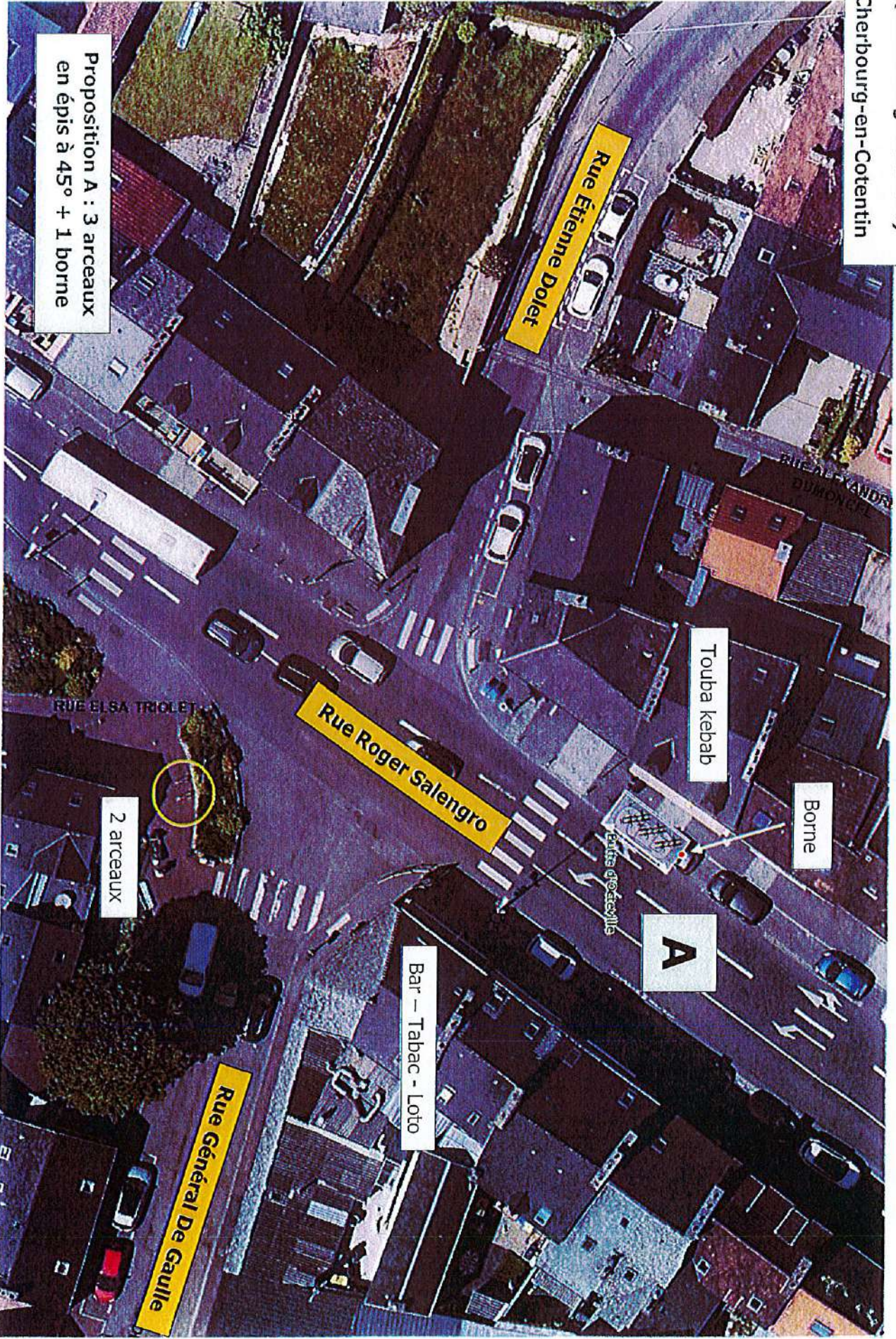
Quai de déchargement

École Robert Doisneau

Zone entourée de barrières

Rue Roger Salengro  
(Cherbourg-Octeville)  
Cherbourg-en-Cotentin

*Rue Roger Salengro*



Proposition A : 3 arceaux  
en épis à 45° + 1 borne

Touba kebab

Borne

A

Bar - Tabac - Loto

2 arceaux

Rue Général De Gaulle

Rue Roger Salengro

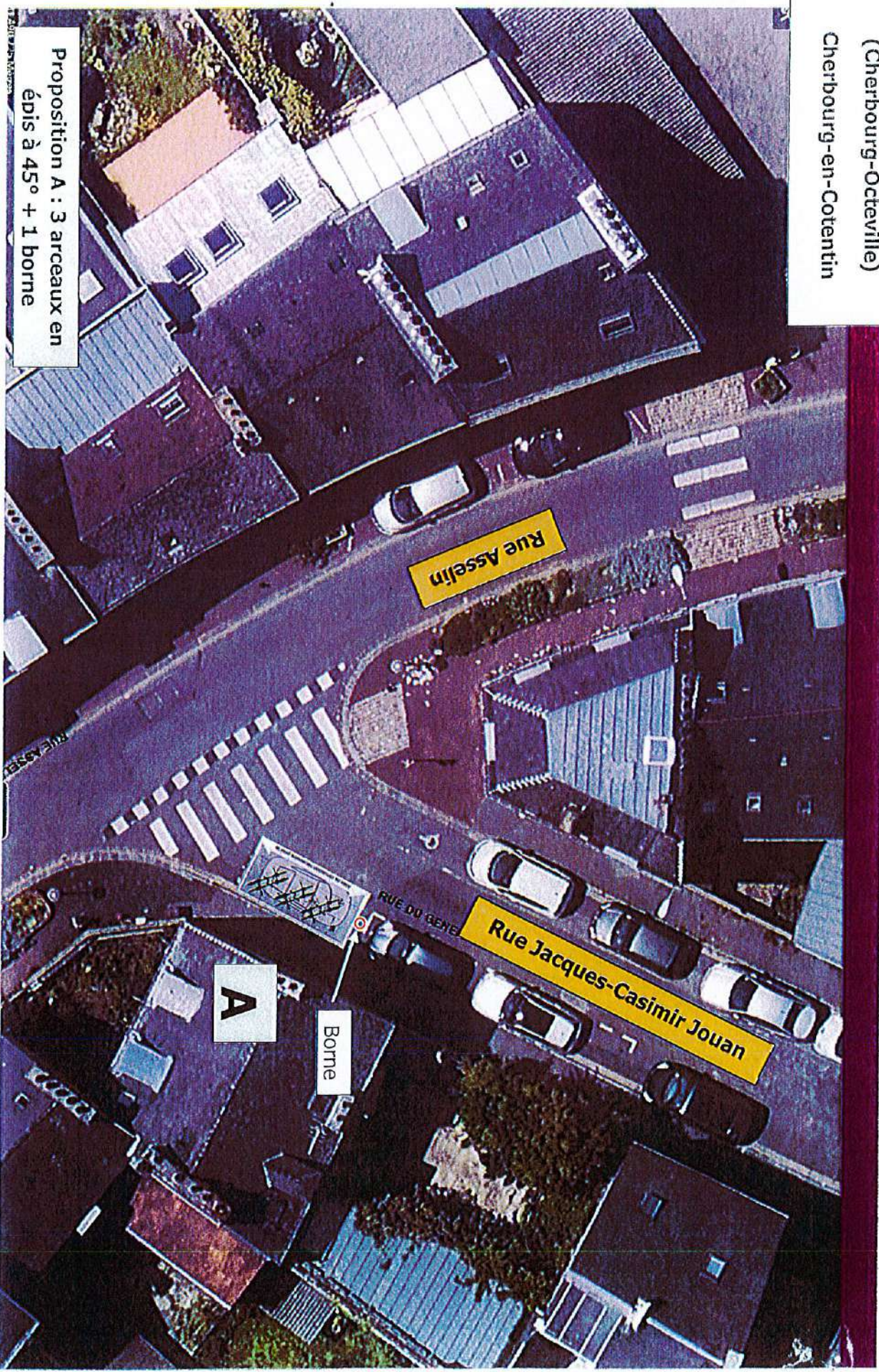
Rue Étienne Dolet

RUE EL SA TROLET

RUE ANDRÉ DUMONT

Rue Jacques-Casimir Jouan  
(Cherbourg-Octeville)  
Cherbourg-en-Cotentin

plan 1



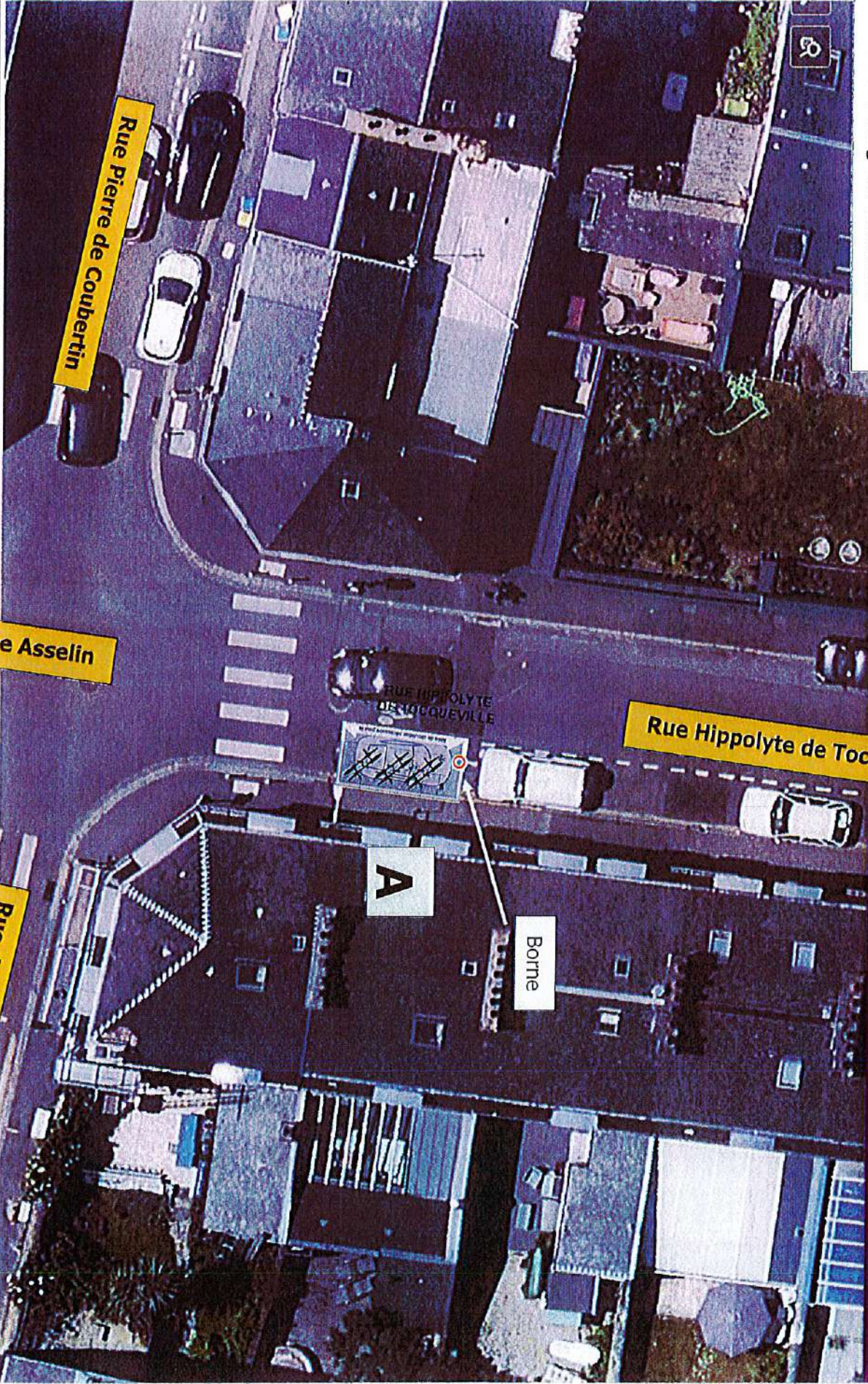
Proposition A : 3 arceaux en  
édils à 45° + 1 borne

57, rue Hippolyte de Tocqueville

(Cherbourg-Octeville)

Cherbourg-en-Cotentin

Plan n°01



Proposition A : 3 arceaux en épis à 45° + 1 borne

Rue Pierre de Coubertin

Rue Asselin

Rue Hippolyte de Tocqueville

Rue de la Bucaille

A

Borne